

Nice, le 4 décembre 2014

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs
les directeurs d'école
les Inspecteurs de l'Éducation nationale
les chefs d'établissement

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

53 av Cap de Croix 06181
Nice cedex 2

Tél : 04 93 72 63 00
fax : 04 93 72 64 17
Mél : ia06@ac-nice.fr
web : www.ac-nice.fr/ia06

Affaire suivie par
Dr Isabelle BAUDET
Corinne MAINCENT
Michèle RAIBALDI
Téléphone
04 93 72 63 81
Télécopie
04 93 72 64 19
Mel
chantal.laugier@ac-nice.fr

Objet : vigilance sur les jeux dangereux

Contribuer à la protection des mineurs en danger, prévenir les conduites à risque qui menacent leur sécurité ou leur santé, sont des enjeux dans lesquels l'école doit prendre une part active. Régulièrement, mon attention est attirée sur des agissements d'élèves mettant en danger leur sécurité et pouvant entraîner un handicap à vie, voire la mort (et a minima, un traumatisme psychologique, un sentiment d'humiliation, ou une mauvaise estime de soi). Des événements récents m'amènent à vous rappeler la vigilance à avoir face à ces pratiques dangereuses. Récemment, une école a été endeuillée par le décès d'un élève à l'issue d'un « jeu » de non oxygénation. Je souhaite que ces pratiques inquiétantes soient l'objet d'une attention particulière de la part des équipes éducatives et pédagogiques.

La recherche d'expériences, la confrontation à de nouvelles situations est un **phénomène courant à l'adolescence**. Cependant, ces pratiques, qualifiées de « jeux dangereux », ne relèvent pas que d'une recherche de plaisir, mais aussi bien souvent du soulagement d'un malaise intérieur et se rencontrent souvent chez des adolescents qui présentent une estime de soi affaiblie et des troubles de l'humeur.

Elles ont pour but de provoquer un état proche de l'ivresse et d'obtenir des hallucinations par

- strangulation (jeu du foulard)
- étouffement (jeu de la tomate)
- suffocation (jeu du mur, tête dans un sac plastique...)
- inhalation de solvants (déodorant, produits médicaux)

Au sein de chaque école et établissement scolaire, il est indispensable de **sensibiliser les professionnels au repérage de ces comportements** (changements d'humeur, repli sur soi, manque de concentration, agressivité, décrochage scolaire...).

La **formation aux premiers secours** permet d'agir de façon adaptée et de mieux repérer les dangers.

Les **actions de prévention** visant à prévenir les addictions, les jeux dangereux et accroître les compétences psychosociales (améliorer l'estime de soi des élèves, savoir dire non, se respecter et respecter l'autre) doivent être encouragées et développées.

L'attention individuelle portée aux élèves permet l'instauration d'un dialogue mais aussi de réduire l'influence exercée par les pairs et par l'environnement social ; en effet, chez l'adolescent, le besoin d'intégration dans un groupe d'affiliation peut entraîner des comportements à risque *subis*, plus que réellement choisis, l'élève agissant sous la contrainte du groupe.

Au sein des établissements, les personnels médico-sociaux sont des personnes ressources qui favorisent la communication avec les élèves et leurs parents et permettent un repérage des jeunes à risque.

Cependant, la vigilance et la prévention des conduites à risque concernent tous les acteurs de l'école et des temps périscolaires (directeurs d'école, personnels de direction, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, enseignants...).

La communication et le dialogue avec les **parents d'élèves** devra intégrer la sensibilisation à ces pratiques.

Je vous demande de veiller à l'existence de **réseaux de vigilance** à l'intérieur de l'établissement (cellules de veille) ainsi qu'entre écoles et établissements du bassin (alerte sur les nouveaux comportements à risque).

Vous pouvez vous référer utilement au guide d'intervention en milieu scolaire : Jeux dangereux et pratiques violentes

(<http://cache.media.education.gouv.fr/file/51/6/5516.pdf>)



Michel-Jean FLOC'H